



N° de résolution  
ou annotation

2023-02-33

2023-02-34

Province de Québec  
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023 tenue à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : Mme Rachel Alarie, mairesse ainsi que les conseillères Mme Chantal Mainville, Mme Josée Chrétien, et les conseillers M. Mathieu Guillemette, M. Sébastien Roy, M. Marcel Mainville et M. Bertrand Bécharde.

Était également présente, Mme France Pelletier, directrice-générale/greffière-trésorière.

**1.0 Ouverture de la séance;**

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h07, sous la présidence de Mme Rachel Alarie, mairesse.

**2.0 Adoption de l'ordre du jour;**

L'ordre du jour étant disponible pour tous, la lecture en est dispensée.

Il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ainsi présenté et de laisser le point "sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption des procès-verbaux du 10 et 23 janvier 2023;
- 4.0 Adoption du règlement no 210 : Taxation et tarification 2023;
- 5.0 Trésorerie;
  - 5.1 Adoption des dépenses courantes
  - 5.2 Congrès annuel ADMQ : Québec – 14 au 16 juin 2023
- 6.0 Correspondance;
  - 6.1 Résolution : Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive – Le 13 mars 2023
  - 6.2 Adoption du rapport annuel d'activités 2022 – service incendie
- 7.0 Période de questions;
- 8.0 Projets;
  - 8.1 Primeau - égouts
- 9.0 Camping ;
  - 9.1 Modification : nom de la Rue des Cerisiers
  - 9.2 Achat de pancartes
  - 9.3 Minuterie de douches
  - 9.4 Cabane des pompes
  - 9.5 Techni-Lab
- 10.0 Réseau routier ;
  - 10.1 PAVAL - MTQ entretien réseau local
- 11.0 Dossiers divers;
  - 11.1 Achat de bacs
  - 11.2 Changement serrures de portes
  - 11.3 Renouvellement entente Croix-Rouge
  - 11.4 Achat de nouvelles chaises pour le conseil
  - 11.5 Achat armoire à clés en acier
- 12.0 Rapport des comités;
- 13.0 Période de questions;
- 14.0 Sujets divers;
- 15.0 Levée de la séance ;

**3.0 Adoption des procès-verbaux;**

**3.1 Séance régulière du 10 janvier 2023**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal du 10 janvier, la lecture en est dispensée.

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 10 janvier 2023 tel que présenté.



2023-02-35

N° de résolution  
ou annotation

### **3.2 Séance ajournée du 23 janvier 2023**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal du 23 janvier, la lecture en est dispensée.

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 23 janvier 2023 tel que présenté.

### **4.0 Adoption du règlement no 210 : Taxation et tarification 2023**

**Attendu que** la corporation municipale de Roquemaure a adopté un budget municipal pour l'année financière 2023 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

**Attendu que** l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des compensations et du taux de la taxe foncière pour l'année 2023 ;

**Attendu que** de tels taux se modifient selon les prescriptions des articles du code municipal ;

**En conséquence**, Il est proposé par M. Mathieu Guillemette, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu unanimement :

Que le règlement établissant la taxation et la tarification pour 2023, portant le no 210 soit adopté tel que présenté.

2023-02-36

### **5.0 Trésorerie;**

#### **5.1 Dépenses de janvier 2023;**

Pour la municipalité : Liste des comptes à payer de janvier 2023 au montant de : 45 618.38 \$

Pour le camping municipal : Liste des comptes à payer de janvier 2023 au montant de : 2 002.09 \$

Pour les salaires nets : 8 623.82 \$

**Attendu que** le conseil a pris connaissance des comptes à payer ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de ces dépenses.

2023-02-37

#### **5.2 Congrès annuel ADMQ : Québec – 14 au 16 juin 2023**

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Mathieu Guillemette et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice générale, Mme France Pelletier à se rendre au congrès annuel de l'ADMQ, à Québec, du 14 au 16 juin 2023, de payer les frais d'inscription de 566 \$ + taxes, ainsi que les frais de transport, de repas et d'hébergement.

2023-02-38

### **6.0 Correspondance :**

#### **6.1 Résolution : Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive- Le 13 mars 2023**

**Considérant que** le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

**Considérant que** le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es ;



N° de résolution  
ou annotation

2322-02- 39

**Considérant que** dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

**Considérant que** la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

**Considérant qu'il a été démontré** que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Mathieu Guillemette et résolu que le conseil municipale de Roquemaure, lors de sa séance du 7 février 2023, proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es.

2023-02- 40

**6.2 Adoption du rapport annuel d'activités 2022- Service incendie**

Il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport annuel d'activités 2022, du service des incendies, préparé par M. Léo Plourde, officier pompier.

**7.0 Période de questions;**

**8.0 Projets**

**8.1 Primeau – égouts**

Le projet va bon train. Le dossier est maintenant au MTQ pour approbation.

**9.0 Camping :**

**9.1 Modification : nom de la Rue des Cerisiers**

2023-02-41

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Bertrand Béchard et résolu à l'unanimité de modifier le nom de la Rue des Cerisiers pour la Rue des Morilles.

**9.2 Achat de pancartes**

2022-02-42

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyé par M. Mainville et résolu à l'unanimité de faire l'achat des pancartes suivantes :

- Numéros de terrains
- Noms des rues
- 3 X « Stationnement interdit, remorquage à vos frais »
- 1 X Règlements généraux
- 1 X Règlements au parc

2023-02- 43

**9.3 Minuterics de douches**

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité de faire l'achat de 6



N° de résolution  
ou annotation

2023-02-44

2023-02- 45

2023-02- 46

2023-02- 47

minuteries de douches payantes de modèle 5500TX, programmable toute monnaie, ainsi que les accessoires nécessaires, auprès de la compagnie SEM, selon la soumission fournie, au montant de 5 247 \$, taxes et livraison en plus.

#### **9.4 Cabane des pompes**

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyé par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité de mandater la Directrice générale, Mme France Pelletier afin de monter le projet de la rénovation de la cabane des pompes, d'effectuer les recherches de soumissions nécessaires, de présenter ce projet au conseil pour approbation, ainsi que de signer les documents nécessaires au projet.

#### **9.5 Techni-Lab**

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Techni-Lab, pour effectuer les tests d'eau au camping pour la saison estivale 2023.

### **10.0 Réseau routier**

#### **10.1 PAVL - MTQ entretien réseau local**

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien du réseau local (ERL)

**Attendu que** le ministère des Transports a versé une compensation de 178 693 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

**Attendu que** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**En conséquence :** il est proposé par M. Mathieu Guillemette, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers ;

Que la Municipalité de Roquemaure informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

### **11.0 Dossiers divers**

#### **11.1 Achat de bacs de rangement**

Il est proposé par M. Mathieu Guillemette, appuyé par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité de faire l'achat de bacs



2023-02- 48

N° de résolution  
ou annotation

2023-02- 49

de rangement afin d'entreposer les nouvelles décorations de Noël, pour un montant maximal de 250 \$.

### **11.2 Changement serrures de portes**

Il est proposé par M. Mathieu Guillemette, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de faire l'achat de nouvelles serrures pour le centre communautaire, soit 3 nouvelles serrures utilisant toutes la même clé, ainsi que 17 clés supplémentaires. Également, de nommer la Directrice générale, Mme France Pelletier, ainsi que M. Clément Béchar, notre aide-journalier, responsables pour la confection de futures clés.

### **11.3 Renouvellement entente Croix-Rouge**

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu une entente de service aux sinistrés entrée en vigueur en date du 07 avril 2020 (ci-après désignée, l'« **Entente** »).

**ATTENDU QUE** l'article 7.4 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2023-2024;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'Annexe B *Description des Services aux Sinistrés* de l'Entente afin de modifier la description du service aux sinistrés Inscription et renseignement (rétablissement des liens familiaux);

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'Annexe D *Frais assumés par une Municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence* de l'Entente afin de préciser les informations que la SCCR peut fournir relativement aux frais assumés par la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Mathieu Guillemette, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité que les Parties conviennent de ce qui suit :

1. **Définitions.** Les termes portant une majuscule qui ne sont pas autrement définis dans les présentes ont le sens qui leur est donné dans l'Entente.

2. **Durée de l'Entente.** L'article 7.1 de l'Entente est modifié en substituant la Durée de l'Entente de « **trois ans (3)** » par la Durée de « **quatre (4) ans** ».

3. **Autres dispositions.** L'article 10.1 de l'Entente est modifié par l'ajout à la dernière ligne de l'article et à la suite des mots « 2022-2023 : 180.00 \$ », de ce qui suit :

« 2023-2024 : 225.00 \$ »

4. **Annexe B.** La section Inscription et renseignements (Rétablissement des liens familiaux) de l'Annexe B



N° de résolution  
ou annotation

2023-02-50

2023-02-51

Description des Services aux Sinistrés de l'Entente est modifiée par la substitution du paragraphe « Selon le système d'Inscription et de renseignement [...] des inscriptions de la Croix-Rouge. » par ce qui suit :

« - En donnant aux Sinistrés le numéro sans frais de la ligne téléphonique de la SCCR;

- En donnant l'accès aux Sinistrés à une plateforme libre-service d'inscription en ligne. »

5. **Annexe D.** La page quinze de l'Annexe D *Frais assumés par une Municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence* de l'Entente est modifiée par la substitution du paragraphe Toutes les réclamations de dépenses [...] le détail général de leur utilisation. » par ce qui suit :

« Sous réserve de la politique de confidentialité de la CROIX-ROUGE, et de toute législation protégeant la confidentialité des renseignements personnels applicable, la CROIX-ROUGE fournira à la Municipalité (ou au demandeur, le cas échéant) : (i) la liste des Sinistrés ; et (ii) une liste des dépenses encourues par la CROIX-ROUGE dans le cadre et à l'occasion, sans limitation, d'un sinistre majeur, lors de l'activation du plan de sécurité civile par la Municipalité (ou le demandeur, le cas échéant), ou du placement de la CROIX-ROUGE en préalerte ; que la Municipalité (ou le demandeur, le cas échéant) s'engage à rembourser à la CROIX-ROUGE. »

6. Sauf disposition contraire expresse du présent Amendement No. 1, aucune autre modification n'est faite aux dispositions de l'Entente. Toute disposition non expressément modifiée par le présent Amendement No.1 demeure inchangée et continue de s'appliquer.

7. Dans la mesure où il est signé par toutes les Parties et nonobstant la date de sa signature, le présent Amendement No.1 entre en vigueur à la Date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus.

#### **11.4 Achat de nouvelles chaises pour le conseil**

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de faire l'achat de 6 nouvelles chaises pour le conseil, selon la soumission de Buro Concept de La Sarre, au montant total de 5 242.86 \$, taxes incluses.

#### **11.5 Achat armoire à clés en acier**

Il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'une armoire à clés en acier, au montant de 200\$, environ, taxes incluses.

**12.0 Rapport des comités;**

**13.0 Période de questions;**



N° de résolution  
ou annotation

2023-02-51

## 14.0 Sujets divers

### 14.1 Formation des comités

Il est proposé par M. Mathieu Guillemette, appuyé par Mme Chantal Mainville de faire les changements suivants, dans la formation des comités :

- Nommer M. Marcel Mainville représentant de la municipalité, à l'office municipal d'habitation;
- Ajouter M. Marcel Mainville au comité de gérance;
- Ajouter M. Bertrand Béchard au comité environnement;
- Ajouter M. Bertrand Béchard au comité Politique familiale et amie des aînés.

### 14.2 Résolution – Bâtiments patrimoniaux : ministère de la Culture et des communications

**Considérant que** le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

**Considérant les** efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

**Considérant que** le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

**Considérant** l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

**Considérant que** les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

**Considérant que** les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

**Considérant** les recommandations favorables à cette démarche du Conseil régional du patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 16 novembre 2022, à l'effet de :

De demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

2023-02-52

au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

De demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

De transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir,

**En conséquence**, il est proposé par M. Mathieu Guillemette, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité d'appuyer ces démarches, au nom de la Municipalité de Roquemaure.

2023-02-53

**14.3 Annonce – offre d'emploi du journalier**

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité d'afficher une offre d'emploi pour la recherche d'un journalier.

2023-02-54

**14.4 Recherche de camion usagé**


Il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale, Mme France Pelletier, afin d'effectuer des recherches en vue d'acheter ou louer un camion :

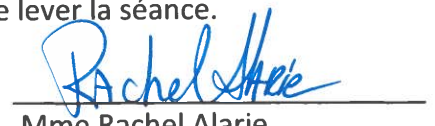
- Usagé;
- Crew cab
- F150
- 4X4
- Boîte de 6 pieds
- À essence;
- Pneus de 8 ou 10 plis.

2023-02-55

**15.0 Levée de la séance**

À 21 h46, il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de lever la séance.

  
Mme France Pelletier,  
Directrice-générale/greffière-trésorière

  
Mme Rachel Alarie,  
Mairesse